

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010275644 (Part I EUR)

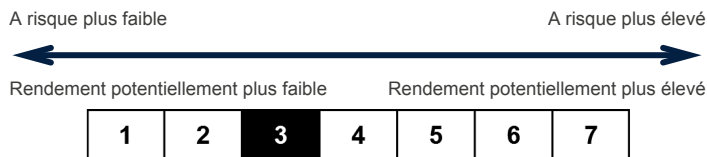
Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le FCP a pour objectif de gestion sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Markit iBoxx € Corporates, revenus réinvestis. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Le FCP met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable et une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050, qui s'appuient sur (i) une sélectivité renforcée des obligations en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices et (ii) le pilotage de l'Intensité Carbone du portefeuille composée des actifs sur lesquels la société de gestion est en mesure de suivre l'intensité carbone. Elle devra (i) être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 5% minimum par an avec un objectif de 7%, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions carbone, alignées sur l'Accord de Paris, le FCP investit dans des titres de créances émis par deux types d'entreprises : (i) les « Leaders », sociétés auditées par l'initiative Science Based Targets « SBTi », formée d'experts scientifiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "net zero", et (ii) les « En transition », entreprises qui ont déjà mis en place des plans ambitieux de réduction des émissions carbone, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et sur lesquelles des actions d'engagement ciblées sont menées. Elles sont sélectionnées sur la base des analyses de températures effectuées par Carbon4 Finance. Les choix de titres résultent d'une analyse fondamentale de la rentabilité des sociétés, de la valorisation par le marché, de l'analyse de l'environnement économique et d'une recherche extra financière.

La définition de l'univers d'investissement éligible s'articule autour de l'exclusion : de sociétés qui enfreindraient les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies ; puis de manière concomitante, de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, et des 20% des sociétés les moins bien notées sur la base des critères extra financiers de l'univers d'investissement initial (détaillé dans le prospectus) – les notations proviennent principalement d'un prestataire de données externes, et s'appuient sur une méthodologie « Best-in-Class » privilégiant

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et 8.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

les entreprises les mieux notées (de AAA (meilleure note) à CCC) d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Ainsi, le fonds pourra investir dans tous types de secteurs, y compris des secteurs polluants. Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net (ci-après « AN ») en titres de taux libellés en Euro, incluant les émetteurs publics à hauteur de 10% maximum de l'AN, de toutes qualités de signature dont des titres participatifs, des obligations indexées, obligations subordonnées (dont 20% maximum de l'AN d'obligations contingentes convertibles), des titres de créances négociables à taux fixe, variable ou révisable, et de bons à moyen terme négociables, auxquels viennent s'ajouter des obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum de l'AN). Le FCP pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs dits « à haut rendement » (« High Yield » ou de notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et/ou non notés par les agences de notation dans la limite de 20% de l'AN. Les obligations *callable* et *puttable* pourront représenter jusqu'à 100% maximum de l'AN. Le FCP peut devenir détenteur d'actions jusqu'à 5% maximum de l'AN et de titres et obligations émis par des Etats non-membres de l'OCDE et/ou des émetteurs ayant leur siège social dans un pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 10% maximum de son AN. En vue de réaliser son objectif de gestion, notamment dans le pilotage de la sensibilité et du risque de crédit du portefeuille, le FCP pourra avoir recours dans la limite de 100% de son AN, à titre de couverture et/ou d'exposition, à des instruments financiers à terme (notamment des dérivés de crédit, futures, options, swaps de performance et change à terme), et à des titres intégrant des dérivés. La sensibilité* du portefeuille sera comprise dans une fourchette [0-8].

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation. **Recommandation** : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement. *La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,42%
--------------------------------------	-------

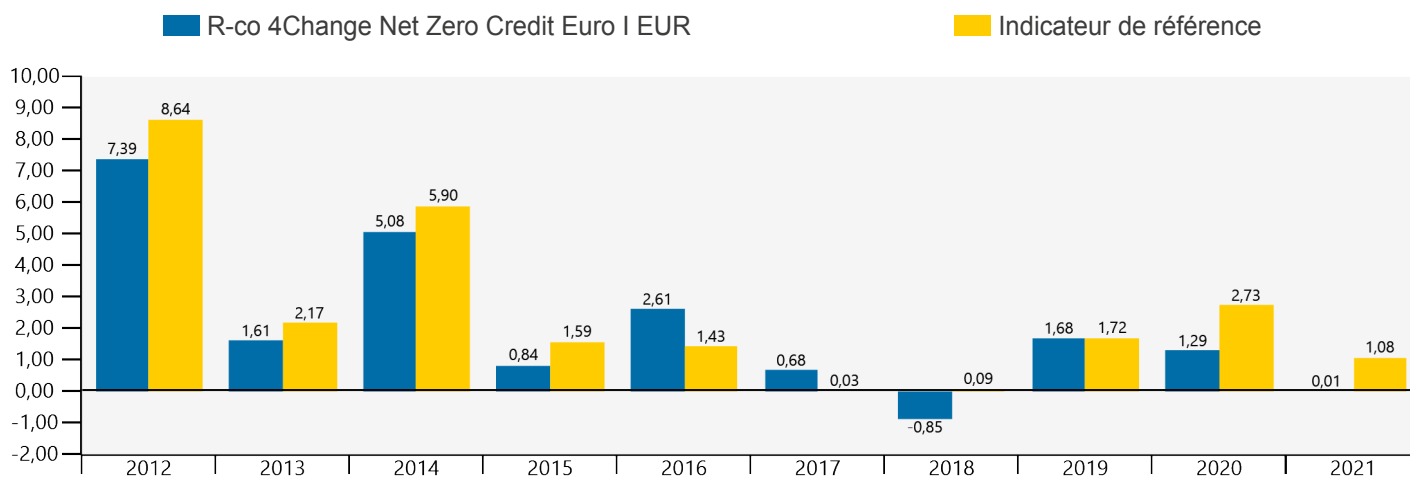
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 1984.

La Part « I EUR » a été créée le 21/04/2006.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Depuis le 20/12/2019 : nouvel indicateur de référence Markit iBoxx € Corporates, revenus réinvestis. De plus, le processus de sélection des valeurs suit des règles de gestion internes formalisées et intègre une analyse extra-financière des sociétés sur leurs aspects ESG. Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

En tant que fonds de partage, 0,15% par an de l'actif net de la part I EUR sera déduit des frais de gestion prélevés par la société de gestion, et reversé à l'association Océan Polaire afin de contribuer au financement de l'expédition POLAR POD, une exploration maritime hors-norme pour l'étude de l'océan Austral, à vocation à la fois scientifique et pédagogique. Ce reversement ne donne pas lieu à un éventuel avantage fiscal pour les porteurs de parts, la société de gestion s'engageant quant à elle expressément à y renoncer.

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mars 2022.